

## **CONVENTION** a L'audience de conciliation

## Par gardon, le 20/12/2013 à 09:24

Bonjour,

Dans le cadre d'un divorce disons très "apaisé" est-il possible de soumettre une convention acceptée par les deux parties au JAF dès la première audience, de désigner l'avocat de l'époux demandeur comme étant aussi celui de l'autre époux (avec négociation d'honoraires avant l'audience pour ce dernier) et d'obtenir ainsi un prononcé du divorce dès cette audience de conciliation.

Merci de vos réponses